# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 19 février 2015 Date de la convocation : 14 février 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11 Nombre d'exprimés : 11

L'an deux mil quinze le 19 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Adumeau Jean Claude, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, Mme Denis Isabelle, Mme Roquin Michelle, Mme Bernier Marie

Absents: M. Massue Jean-Emmanuel Mme Mauchien Shirley, M. Gratteau Cédric, M. Ménard Mathieu

Secrétaire de séance : Mme Denis Isabelle

## Ordre du jour :

- 1. Vote des comptes administratifs 2014
- 2. Fonds de concours CCVA pour le financement du commerce
- 3. Participation aux frais de piscine
- 4. Modification des statuts du SIEIL
- 5. Location de la salle des fêtes
- 6. CCVA: orientations 2015
- 7. Informations sur différents points en voirie
- 8. Questions diverses
  - o point sur la distribution des documents
  - Embauche d'un emploi avenir en emploi technique
  - o Permanence des élections départementales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que n'ayant pas reçu les compte de gestion de la Trésorerie, le conseil ne pouvait pas voter les comptes administratifs. Par ailleurs il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le changement des photocopieurs de la Mairie. Monsieur le Maire demande l'approbation des élus pour modifier l'ordre du jour. Les conseillers municipaux valident à l'unanimité la proposition de M. Padiolleau.

## 1 - Fonds de concours à la CCVA pour le financement du commerce

Monsieur Padiolleau Jean-Luc, Maire, présente aux conseillers municipaux le plan de financement proposé par la CCVA pour l'implantation du commerce sur la commune :

CCVA	65 000€
DETR 30 %	51 000€
Pays Loire Touraine 20 %	34 000€
Fonds de concours Montreuil-en-Touraine	20 000€
Coût total du projet	170 000€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune participe financièrement à l'implantation d'un commerce sur la commune à hauteur de 20 000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 voix (Madame Bobin-Cambronne partie prenante ne prend pas part au vote) décide :

- Un fonds de concours de 20 000€ sera versé à la CCVA.
- La dépense sera inscrite au compte 2041512 du budget principal

## 2 - Participation aux frais de piscine dans le cadre du RPI

Monsieur Padiolleau Jean-Luc, Maire, expose les faits à l'assemblée :

En 2008, la Communauté de communes Val d'Amboise prend la compétence sport pour laquelle la piscine Vallerey est déclarée d'intérêt communautaire. Les enfants relevant du RPI Neuillé-le-Lierre/Montreuil-en-Touraine bénéficient de cette prestation, or la commune de Montreuil-en-Touraine n'est pas membre de la communauté de communes Val d'Amboise mais de la CC2R.

En parallèle les attributions de compensation dont bénéficient les communes adhérant à la communauté Val d'Amboise ont diminué afin de participer aux frais générés par la prise en charge de la piscine Vallerey. La commune de Neuillé-le-Lierre, à ce titre, sollicite une participation à la commune de Montreuil-en-Touraine au prorata du nombre d'enfants qui bénéficient des cours de piscine. Elle établit une rétroactivité depuis 2008 date à laquelle la prestation a été mise en application.

Le Maire de Neuillé-le-Lierre, Monsieur Foratier, transmet à Monsieur Padiolleau Jean-Luc, Maire, un tableau récapitulant les contributions dues qui s'élèvent à un coût global de 9 474,54€.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- Déclare que , relevant d'une compétence intercommunautaire, le seul interlocuteur susceptible de solliciter une contribution à la commune reste la CCVA
- Observe que cette baisse d'attribution de compensation est calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune et non au nombre d'élèves. (cf compte rendu du CLETC des séances de 2009)
- Précise que cette compétence ne s'applique pas qu'aux activités scolaires
- Précise qu'aucune convention n'a été signée par les 2 communes disposant des conditions financières applicables dans le cas de la pratique de la piscine par les élèves de Montreuil en Touraine,
- Rejette, par conséquent, la requête formulée par la commune de Neuillé-le-Lierre.

## 3 - Modification des statuts du SIEIL

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil Général d'Indre et Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL du 17 octobre 2014
- Vu les statuts modifiés du SIEIL
- Approuve la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

#### 4 - Location de la salle des fêtes

Monsieur Derogis Philippe, Adjoint au Maire, expose aux conseillers les demandes d'utilisation de la salle

des fêtes de certaines associations hors commune. Il s'agit de :

- l'association des parents d'élèves de Saint Ouen les Vignes afin d'organiser une soirée à thème
- une association humanitaire de Saint Ouen les Vignes « Les Indiens » qui souhaite y organiser leur repas annuel.
- Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée décide :
- de fixer le tarif de location à 100€
- Une convention d'utilisation sera rédigée dans ce sens et signée par les parties, la commune de Montreuil en Touraine sera représentée par Monsieur le Maire.

## 5 - CCVA: orientations 2015

M. Bigot, 1<sup>er</sup> adjoint et Vice-Président de la communauté de communes, présente à l'assemblée les projets de mandature de la CCVA qui tiennent compte des projets territoriaux depuis 2009. Cette feuille de route sera présentée par l'EPCI à l'assemblée communale, sur demande, courant avril.

Des travaux à hauteur de 4 millions sont projetés :

- Aménagement du parking de la gare d'Amboise
- fonds de concours pour le déplacement du stade « des 5 Tourangeaux » et a réalisation d'une piscine communautaire à la place intégrée dans un pôle culturel
- aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
- Réalisation d'un centre international de séjour d'une capacité de 120 personnes
- Agrandissement du pôle vitivinicole
- Aménagement est-ouest de la ZI de la Boistardière
- Réalisation des travaux pour l'implantation d'un commerce sur Montreuil-en-Touraine .

## 6 – Informations sur différents points de voiries

M. Adumeau Jean Claude, Adjoint, expose des aménagements à envisager sur certains axes routiers afin d'améliorer la sécurité des piétons :

Au lieu dit « les cantines » : voie départementale en direction de Nazelle Négron. Les véhicules y circulent à vive allure, or cet axe est fréquenté le matin et le soir par les collégiens et les lycéens au départ et à l'arrivée du transport scolaire. Cette route ne présente aucun aménagement piéton et les enfants doivent circuler sur la chaussée. Il conviendrait, pour leur sécurité, de penser à améliorer l'infrastructure au niveau du carrefour pour la traversée de la route. Le conseil général propose dans un premier temps de réaliser un comptage vitesse/nombre de véhicules jour.

Au lieu dit « Les Pinsons » : Manque de signalisation afin de sécuriser le carrefour où les véhicules circulent sans contrôle aux intersections.

Au lieu dit « Pierre Bise » : Axe peu sécurisé pour le déplacement des piétons et plus particulièrement pour les collégiens et lycéens qui utilisent le transport scolaire.

## 7 – Changement des photocopieurs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le parc photocopieur à la Mairie et à l'école est vieillissant et les besoins futurs en scanner suite à la mise en œuvre de la dématérialisation des échanges entre administrations nécessite de changer les photocopieurs pour des appareils plus performants.

Actuellement les 2 photocopieurs de la Mairie sont en location pour un coût mensuel de HT de 171,76€ et 33,69€. Le photocopieur de l'école appartient à la Mairie mais le coût mensuel copie s'élève à 79,57€HT.

3 entreprises ont été consultées : Rex Rotary, Ricoh et Konica. M. Padiolleau présente aux conseillers une synthèse :

Fournisseur	Rex Rotary		Ricoh		Konica				
Localisation	Accueil Mairie	Etage Mairie	Ecole	Accueil Mairie	Etage Mairie	Ecole	Accueil Mairie	Etage Mairie	Ecole
Durée du contrat	60 mois	60 mois	60 mois	60 mois	60 mois	60 mois	60 mois	60 mois	60 mois
scan	R/V en 2 fois	R/V en 2 fois	R/V en 2 fois	R/V en 1 fois	R/V en 1 fois	R/V en 1 fois	R/V en 1 fois	R/V en 2 fois	R/V en 2 fois
Spécificité copieur	Couleur 20ppm	N/B 17ppm	Couleur 20ppm	Couleur 45 ppm	N/B 30ppm	Couleur 20ppm	Couleur 22ppm	N/B 22ppm	Couleur 22ppm
Montant mensuel HT	166,56€	29,43€	70,13€	149,00€	31,52€	96,97€	169,99€	50,51€	84,02€
Total annuel HT	3 193,45€		3 329,80€		3 654,11€				

L'entreprise Ricoh propose des produits plus performants que les 2 autres prestataires.

Après en avoir débattu les conseillers municipaux décident

- D'accepter les propositions de l'entreprise Ricoh,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de la transaction
- De vendre le photocopieur de l'école et mandate le Maire pour procéder à la cession
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## 8 - Questions diverses

**Distributions de documents aux administrés** : Monsieur le Maire précise aux conseillers l'importance de distribuer les informations aux administrés en respectant les délais. Il fait également le oint sur les circuits de distribution.

Remplacement d'un agent en contrat aidé: Monsieur Padiolleau informe l'assemblée que Steve Bonno a démissionné de son poste en janvier 2015 et a été recruté dans une autre collectivité. L'agent technique en place ne peut pas assumer seul les tâches à accomplir dans ce service, il convient par conséquent d'embaucher un nouvel agent sous même type de contrat que Steve Bonno. En effet les municipalités qui embauchent des contrats avenir bénéficie d'aide de l'Etat à hauteur de 75 % du taux horaire brut du SMIC.

**Vente des bungalows**: M. Valibus s'était auparavant positionné pour acquérir les bungalows de la commune. Il propose maintenant un prix d'achat de 200€ l'unité. M. Padiolleau fait donc part de cette proposition à l'assemblée et demande son avis. Les conseillers valident, à l'unanimité, la proposition de M. Valibus, à charge pour lui du transport des bungalows.

*Elections départementales* : Monsieur Padiolleau soumet au conseil un tableau de permanence des 2 tours de scrutin. Après quelques ajustements les permanences sont validées.

La séance est levée à 21 heures 30

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 <sup>er</sup> Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau — 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin